
Don du département de la Haute-Garonne qui fait don de 3 marcs en or, 180 marcs en vermeil, 5499 marcs en argent, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du département de la Haute-Garonne qui fait don de 3 marcs en or, 180 marcs en vermeil, 5499 marcs en argent, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 168;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29063_t1_0168_0000_1

Fichier pdf généré le 01/02/2023

23

Le département de la Haute-Garonne envoie, en or, 3 marcs 7 onces 3 grains; en vermeil, 180 marcs; en argent, 5,499 marcs 9 grains (1).

[Toulouse, 8 germ. II. Les Adm. du départ', à la Conv.] (2).

« Citoyens représentans,

Les progrès de la raison sont rapides dans notre département; son empire y a détruit celui des prêtres. Nos communes s'empressent d'enrichir la République des hochets du fanatisme. Il en a été porté à la Monnaie depuis le 14 frimaire jusques au 30 ventôse, savoir : en or, 3 marcs 7 onces 3 grains; en vermeil, 180 marcs; en argent 5 499 marcs 9 grains. »

GUICINGHEN, LAFONT, SARTOR, PICQUIÉ, L. DETHERM, BLANC, BELLEVUE, SALLEBAT.

24

Vernerey, représentant du peuple dans les départemens de la Creuse et de l'Allier, fait passer à la Convention nationale l'état des dons offerts à la nation par la commune d'Auzances (3)

25

Beauchamp, représentant du peuple, instruit la Convention nationale que les ouvriers réunis en atelier révolutionnaire à Carcassonne, pour l'équipement et l'habillement de nos frères d'armes, ont fait un don considérable à la patrie pour la construction d'un vaisseau.

Le dépôt de cavalerie légère vient de réaliser une offrande, pour le même objet, de 2179 liv. 7 s. 6 den. (4).

« Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, informe la Convention que la Société populaire de Carcassonne ayant délibéré la construction d'un vaisseau de guerre, les ouvriers de l'atelier révolutionnaire ont voulu concourir à cette action civique, et ont fait don d'une journée de leur travail, ce qui fait la somme de 679 liv. 16 s. 6 den. » (5).

26

La société populaire de Tresques ne connoît plus que le culte de la raison; félicite la Convention nationale sur les nouvelles mesures

- (1) P.V., XXXV, 3 Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).
 (2) C 298, pl. 1038, p. 27.
 (3) P.V., XXXV, 4. Rien dans AULARD.
 (4) P.V., XXXV, 4. J. Sablier, n° 1240; Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl^t).
 (5) Bⁱⁿ, 18 germ. (2^e suppl^t). Rien dans AULARD.

qu'elle vient de prendre, applaudit au décret qui abolit l'esclavage des nègres et l'invite à rester à son poste (1). Elle envoie au district d'Uzès l'argenterie et les autres dépouilles de son église (2).

27

La société populaire de Maubeuge fait passer à la Convention l'état de ses dons (3).

28

Lemaire, employé à la suite des hôpitaux, envoie sa cotisation de 5 liv. et une croix d'or (4)

[S.l.n.d.] (5).

« Citoyen président,

Je t'adresse ma cotisation de 5 liv. que je souscris pour chaque mois, celle-ci est du mois de ventôse. Mon épouse, ayant en horreur tous les trophées du fanatisme et de la superstition, envoie sa croix d'or pour aider aux besoins les plus urgents de la République. S. et F. »

LEMAIRE (employé à la suite des hôpitaux ambulants de l'A. du Rhin).

29

La société populaire d'Aigues-Vives (6) annonce que tous ses citoyens ont porté leur numéraire, leurs effets et bijoux en or et en argent au district de Sommières, pour être échangés contre des assignats (7).

30

Trois jeunes étudiants du citoyen Brisset; le 11^e bataillon des volontaires nationaux; le district de Brignoles; la société populaire de Ribemont; celle d'Attigny; les administrateurs du district de Thonon, département du Mont-Blanc; le citoyen Granchamp, pour le citoyen Normandie; la société populaire et les autorités constituées de Creil-sur-Oise; le Conseil général de la commune de Libremont; Joseph-Antoine-Michel Berchoux; le district de Thionville; le 2^e bataillon du Bec-d'Ambès; la société populaire de Montmédy; la division du général Fromentin, font différens dons à la patrie.

- (1) Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t).
 (2) P.V., XXXV, 4. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl^t); Débats, n° 570, p. 375.
 (3) P.C., XXXV, 4. C. Eg., n° 546, p. 43.
 (4) P.V., XXXV, 4 et 112. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl^t).
 (5) C 297, pl. 1022, p. 21.
 (6) Et non Aiguevive.
 (7) P.V., XXXV, 4. Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t) et 28 germ. (2^e suppl^t). Débats, n° 570, p. 375.